

N°AM-2023-141

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉLÉGATION TEMPORAIRE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À MONSIEUR GILLES GATINEAU, CONSEILLER MUNICIPAL, POUR LA CÉLÉBRATION DES MARIAGES PROGRAMMÉS LE 8 JUILLET 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifié ;

VU la délibération n°2021-01-03 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 portant élection des adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT que, ni le maire, ni aucun des adjoints au maire, ne sont disponibles pour célébrer les mariages programmés le 8 juillet 2023 ; et que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés ce jour-là ;

CONSIDÉRANT qu'en vue d'assurer la bonne administration et continuité de l'activité municipale et du service de l'état civil en particulier, il est nécessaire de déléguer temporairement la fonction d'officier d'état civil à Monsieur Gilles GATINEAU, conseiller municipal pour le 8 juillet 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Gilles GATINEAU, Conseiller Municipal, est délégué pour assurer les fonctions d'officier d'état-civil, le 8 juillet 2023, et spécialement célébrer les mariages prévus ce jour-là.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n°8630, 77008 Melun Cedex – ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent arrêté sera inséré au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part publiée sur le site internet de la Ville, et d'autre part sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de sa légalité ;
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL,
- Madame la Directrice générale des services municipaux, pour exécution chacun en ce qui le concerne ;
- et à Monsieur Gilles GATINEAU, pour notification.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 27 juin 2023.



Le Maire

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 JUIN 2023
Et de sa publication le 29 JUIN 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS